



**MISSION 2**

**L'ÉVALUATION ET LE DIAGNOSTIC**



# L'ÉVALUATION ET LE DIAGNOSTIC

## PRINCIPES

Les CMPP accueillent, diagnostiquent et soignent aussi bien les troubles psycho-affectifs que les troubles neurodéveloppementaux, en prenant en compte les facteurs biographiques et d'environnement de chaque consultant.

Une de leurs missions est de déterminer la nature et le sens des symptômes présentés par l'enfant ou l'adolescent, en faisant au mieux la part de chacun des facteurs pouvant contribuer à la survenue de ces troubles, en précisant leur articulation, et en les contextualisant.

Cette évaluation se fait au sein d'une équipe pluridisciplinaire coordonnée. Elle repose sur une écoute clinique et sur des bilans formalisés dont ceux préconisés par les recommandations de bonnes pratiques professionnelles. Elle s'appuie également sur les compétences des parents dans leur connaissance de la situation de leur enfant et de ses besoins.

Elle se base sur les concepts transdisciplinaires du développement de l'enfant, faisant référence aux éléments neurobiologiques, culturels, langagiers, qui relèvent des codes sociaux et plus largement du champ symbolique.

## OBJECTIFS

- Enrichir l'évaluation et préciser progressivement le diagnostic.
- Réaliser des synthèses régulières, pour le croisement des compétences des professionnels du CMPP.
- Interroger, recueillir les observations et prendre en compte les avis des personnes ressources, familiales et professionnelles constituant l'environnement habituel de l'enfant.

## MODALITÉS

- **Recueillir les attentes et les besoins de l'enfant et de sa famille,**
- **Engager une évaluation pluridisciplinaire la plus complète possible, au sein du CMPP et auprès des autres professionnels du secteur sanitaire et du secteur libéral,**
- **Déterminer et réaliser ou faire réaliser les bilans nécessaires,**

Les outils utilisés pour la réalisation de ces bilans répondent aux recommandations de bonnes pratiques professionnelles de l'HAS. Ces recommandations préconisent de les diversifier et de les adapter au cas par cas, dans l'intérêt de l'enfant.

- **Associer les parents au parcours d'évaluation,**

Leur compétence est sollicitée à chaque étape d'évaluation diagnostique. Et ce d'autant plus qu'ils doivent souvent assurer eux-mêmes la coordination des soins de leur enfant, dispersés parfois entre plusieurs structures ou modalités de soins.

Les particularités de leur souffrance, de leur inquiétude, de leurs accords ou désaccords, sont toujours prises en compte lors des différentes étapes et restitutions. Les parents demeurent décisionnaires.

Ils sont partie prenante et leur autorisation est demandée dans les contacts auprès des partenaires extérieurs et dans les transmissions de documents, (dans le respect du partage d'informations relatives à la confidentialité qui est régi par le code de déontologie médicale et le partage des informations régi par le code de santé publique article 1110-1.2.3).

Le CMPP garantit le droit des familles.

- **Programmer des temps de synthèse en équipe pluridisciplinaire,**

Des synthèses en équipe pluridisciplinaire sont intégrées à cette phase et à différents moments. Les professionnels du CMPP s'informent, actualisent sans cesse leurs connaissances et restent ouverts aux mouvements et travaux actuels dans différents domaines, autres que leur formation initiale. La pluridisciplinarité qui est au fondement de l'équipe, s'inscrit dans une recherche d'une qualité clinique, dans un respect des diversités des références théoriques et des savoir-faire.

Un projet de soin et d'accompagnement est établi avec l'enfant et sa famille, et avec leur accord, sous la forme du document individuel de prise en charge.

## MODALITÉS (SUITE)

- **Annoncer les conclusions du diagnostic initial et les propositions de suivis, et accompagner s'il y a lieu les familles dans cette annonce et ces propositions.**

Les classifications nosographiques restent des repères importants pour les spécialistes du champ du soin psychique de l'enfance et de l'adolescence, vers la recherche d'un langage commun, transmissible, quantifiable statistiquement. Les diagnostics, basés sur les classifications recommandées, sont attendus par les familles confrontées aux symptômes de l'enfant. Ils sont une condition de l'égalité et de l'équité dans leurs accès aux droits et au soin.

Cependant les grandes classifications ne peuvent fixer d'un mot toute la complexité psychique, cognitive et surtout évolutive d'un enfant singulier qui construit activement son devenir avec son environnement.

Le diagnostic précoce répond à la fonction de prévention de l'apparition de troubles ultérieurs plus graves et reste une mission essentielle des CMPP.

Si le diagnostic doit être précoce, il doit cependant prendre en compte la dynamique de construction et d'évolution constante de l'enfant et il doit donc respecter la prudence nécessaire en termes de pronostic.

Le diagnostic au CMPP ne peut être dissocié du processus d'élaboration et d'engagement des soins : en effet, la phase d'évaluation de diagnostic sous-tend déjà un accompagnement thérapeutique de l'enfant et de la famille.

A l'issue du diagnostic, il convient de respecter le choix des parents, et d'accompagner leur parcours ; de les conseiller, de les guider s'ils le souhaitent vers des associations, des relais, d'autres formes de soutien. Cela fait partie intégrante du travail du CMPP avec les familles. Il convient d'être vigilants pour les situations à risque social potentiel ou risquant de se dégrader.

